



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 87479

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations de la fédération des syndicats pharmaceutiques de la région Lorraine relatives aux difficultés financières des officines de pharmacie. Le nombre des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation) a été multiplié par trois entre 2006 et 2009. Actuellement une officine ferme chaque semaine en France. Les chiffres d'affaires sont en baisse depuis quelques temps et certaines pharmacies ont même des trésoreries déficitaires. Ces difficultés ont eu des répercussions sur les embauches, sur les contrats d'apprentissage et ont également conduit à des licenciements. Les défaillances d'officines vont se succéder et vont toucher les jeunes fortement endettés en période d'installation. Par exemple, depuis deux ans, la Meuse et les Vosges ont connu une diminution de plus de 3 % du nombre de leurs officines. La loi de financement de la sécurité sociale de 2008 a permis de supprimer les créations abusives d'officines. Mais elle a aussi créé une impossibilité de prendre de nouveaux arrêtés préfectoraux de répartition, ce qui aggraverait la diminution du nombre d'officines dans les zones essentiellement rurales. Les pharmaciens apprécient les avancées de la loi HPST, mais attendent les décrets instituant les modalités d'application et de rémunération pour ces missions. Il rappelle que les missions ne peuvent être réalisées et menées à bien que si la marge actuelle de dispensation du médicament est revue à la hausse, et si la notion de proximité est défendue. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement et les mesures envisagées pour rassurer ces professionnels qui garantissent depuis toujours un lien social très important sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87479

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9613

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)